

CELLULE ÉCONOMIQUE D'APPUI ET D'ACTION POUR LES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LE CORONAVIRUS

L'épidémie liée au COVID19 a et aura inévitablement des conséquences lourdes sur l'économie mondiale, européenne, française et insulaire. L'évaluation de ces conséquences et les mesures structurelles à mettre en œuvre pour tenter d'en limiter l'impact feront l'objet de démarches ultérieures. En amont de ce travail de fond, il convient dès aujourd'hui de prendre des mesures immédiates et conservatoires, visant à soutenir et accompagner les entreprises et à limiter l'impact de la crise du coronavirus sur leur activité.

A cette fin, plusieurs réunions ont été initiées conjointement par le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, associant les services et opérateurs de l'État, les services de la Collectivité de Corse ainsi que ses agences et offices, les organismes consulaires, les organisations professionnelles et les acteurs économiques du territoire pour soutenir et accompagner les entreprises et limiter l'impact de la crise du Coronavirus sur leur activité.

A la suite de ces rencontres, des mesures concrètes ont été instaurées pour soutenir l'ensemble des acteurs économiques du territoire face à cette situation exceptionnelle, en application des directives du Gouvernement. Ces mesures de soutien immédiat, activables sur demande des entreprises, sont principalement les suivantes :

- **Etalement du règlement des dettes fiscales et sociales, jusqu'à un maximum de 36 mois (URSSAF, directions des finances publiques)**
- **Action de médiation de la Banque de France en cas de difficulté bancaire pour obtenir un prêt (« médiation du crédit »)**
- **Apport par Bpifrance de garanties jusqu'à 70 % en renfort des lignes de trésorerie des TPE-PME auprès du secteur bancaire**
- **Soutien à la trésorerie des TPE par la mobilisation d'avances remboursables de la CADEC**
- **Prise en charge de l'indemnisation des salariés en situation d'activité partielle, par la DIRECCTE, de manière renforcée et simplifiée**
- **Aide de la DIRECCTE au traitement de conflits entre clients et fournisseurs (médiation des entreprises)**
- **Mobilisation de la cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté associant l'ensemble des acteurs institutionnels (notamment : ADEC, URSSAF, Banque de France, DDFiP et DIRECCTE, en lien étroit avec les CCI et CMA)**

Afin de faciliter l'accès à ces mesures, une « cellule économique d'appui et d'action pour les entreprises » dédiée à l'accompagnement des entreprises impactées par le Coronavirus a été constituée et immédiatement activée par le préfet de Corse et le président du conseil exécutif de Corse.

Cette cellule, placée sous l'égide de la préfecture de Corse et de la Collectivité de Corse, mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels qui œuvrent au service des entreprises : DDFiP, DIRECCTE, Banque de France, ADEC, ATC, CADEC, CCI de Corse, CRMA, Bpifrance et URSSAF.

Elle permet aux entreprises de disposer dès à présent d'un point de contact unique et réactif pour partager leurs difficultés et bénéficier sur-le-champ d'un accompagnement spécifique.

En pratique, pour actionner la cellule, les entreprises peuvent d'ores et déjà télécharger la fiche déclarative à l'adresse suivante : <http://corse.direccte.gouv.fr/> et la retourner complétée par mail à corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr Elles peuvent aussi utiliser cette adresse pour poser leurs questions.

Cette fiche déclarative, point d'entrée pour leur accompagnement, constitue le support unique pour entamer le processus de soutien aux entreprises. En outre, elle permet d'identifier les difficultés rencontrées et de mobiliser les membres de la cellule dédiée afin de déployer les mesures d'accompagnement adéquates.

L'ensemble des partenaires, tout particulièrement les chambres consulaires, CCI et CMA, est mobilisé pour conseiller et accompagner les entreprises qui souhaitent exprimer un besoin de soutien.

Ces mesures sont une première réponse à la crise économique et sociale générée par le Coronavirus et les effets collatéraux liés à sa propagation et aux moyens nécessaires à la lutte contre l'épidémie. Elles ont vocation à être complétées par d'autres mesures qui interviendront à court et moyen terme.